

Décision n°2026-0065
**portant abrogation de la décision n°2016-002459 du 15 décembre 2016 relative aux
exonérations exceptionnelles de droits de scolarité**

La Directrice Générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles DL.452-2, D.452-8 et D.452-11 ;
Vu la délibération n°33/2013 du conseil d'administration de l'AEFE en date du 29 novembre 2013 ;
Vu la décision n°2016-002459 du 15 décembre 2016 relative aux exonérations exceptionnelles de droits de scolarité ;

DECIDE

Article 1 : La décision n°2016-002459 du 15 décembre 2016 relative aux exonérations exceptionnelles de droits de scolarité de certains résidents est abrogée à compter de la publication de la présente décision.

Article 2 : La Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de l'Agence.

Fait à Saint-Ouen, le **12/02/2026**

La Directrice Générale,

